



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 7 mars 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET puis de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 7.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.1), M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 1.2.1), M. Patrick RACINE (jusqu'au rapport 7.2), Mme Françoise PRESSE,

Etaient absents : M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 7.1)

Mandataires : R. REYLE (à partir du rapport 7.1)

CRR - Convention de partenariat avec l'association Franche-Comté Mission Voix pour l'organisation de classes de maître « Musiques anciennes - Voix »

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La présente convention a pour objectif d'établir un partenariat entre le CRR et l'association Franche-Comté Mission Voix afin d'organiser des classes de maître pour le département Musiques Anciennes dont particulièrement la classe de Voix. Ce partenariat a pour finalités d'enrichir la culture musicale des grands élèves chanteurs et instrumentistes (2nd et 3^{ème} cycle) du CRR par la création d'un répertoire du XVII^{ème} siècle français et de mettre en pratique la résolution de ce travail lors de concerts intégrés à la programmation du CRR et de celle de Mission Voix.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon est un établissement d'Enseignement Artistique Spécialisé Musique, Danse et Art Dramatique. Il accueille plus de 1 700 élèves et étudiants au sein de cursus traditionnels (hors temps scolaire) et de cursus à Horaires Aménagés. Plus de 90 enseignants d'esthétiques variées prodiguent les enseignements individuels et collectifs. Soucieux de proposer une offre pédagogique, artistique, scénique diversifiée, le CRR élabore une programmation riche et variée (concerts, spectacles, auditions, master-class, conférences...) dans et hors les murs. Il collabore notamment avec les acteurs artistiques, culturels et institutionnels bisontins, départementaux, régionaux et européens. Le Conservatoire est également ouvert sur les nouvelles pratiques et les nouvelles formes d'apprentissage.

Soutenue par le Conseil Régional de Franche-Comté, la DRAC de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, de Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort, l'association Franche-Comté Mission Voix a pour objectif de favoriser le développement de la pratique vocale en collaboration avec les établissements d'enseignement spécialisé et les acteurs associatifs de la région. Pour atteindre cet objectif sont privilégiées les actions de formation des chorales, de formation des chefs de chœur, d'accompagnement des projets de création (préparation vocale d'un nouvel effectif de chanteurs à constituer, sensibilisation au mouvement) et « de découverte de nouveaux répertoires » à l'occasion de stages et master-classes.

C'est cette dernière formule qui a été choisie par le CRR du Grand Besançon et son département de Musiques Anciennes pour enrichir la culture musicale des grands élèves chanteurs et instrumentistes (2nd et 3^{ème} cycle) par la création d'un répertoire du XVII^{ème} siècle français.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre le CRR et l'association Franche-Comté Mission Voix,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

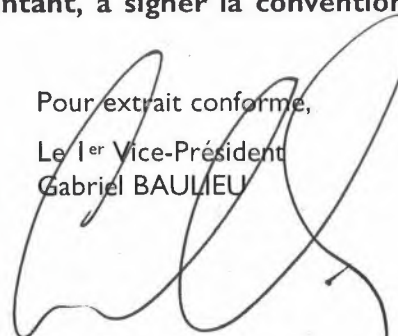
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 14 MARS 2013

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU



Grand
Besançon



Convention de partenariat
entre le CRR et l'Association Franche-Comté Mission Voix
pour l'organisation de classes de maître
« Musiques anciennes - Voix »

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 7 mars 2013, la City - 4, rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON Cedex,
au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,

Et :

L'association Franche-Comté Mission Voix, représentée par sa Présidente, Evelyne MENAUCOURT, agissant en vertu de, 15, rue de l'Industrie 25000 BESANÇON, ci-après dénommée l'organisateur associé d'autre part,

Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon est un établissement d'Enseignement Artistique Spécialisé Musique, Danse et Art Dramatique. Il accueille plus de 1 700 élèves et étudiants au sein de cursus traditionnels (hors temps scolaire) et de cursus à Horaires Aménagés. Plus de 90 enseignants d'esthétiques variées prodiguent les enseignements individuels et collectifs. Soucieux de proposer une offre pédagogique, artistique, scénique diversifiée, le CRR élabore une programmation riche et variée (concerts, spectacles, auditions, master-class, conférences...) dans et hors les murs. Il collabore notamment avec les acteurs artistiques, culturels et institutionnels bisontins, départementaux, régionaux et européens. Le Conservatoire est également ouvert sur les nouvelles pratiques et les nouvelles formes d'apprentissage.

Soutenue par le Conseil Régional de Franche-Comté, la DRAC de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, de Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort, l'association Franche-Comté Mission Voix a pour objectif de favoriser le développement de la pratique vocale en collaboration avec les établissements d'enseignement spécialisé et les acteurs associatifs de la région. Pour atteindre cet objectif sont privilégiées les actions de formation des chorales, de formation des chefs de chœur, d'accompagnement des projets de création (préparation vocale d'un nouvel effectif de chanteurs à constituer, sensibilisation au mouvement) et « de découverte de nouveaux répertoires » à l'occasion de stages et master-classes. C'est cette dernière formule qui a été choisie par le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon et son département de musiques anciennes pour enrichir la culture musicale des grands élèves chanteurs et instrumentistes (2nd et 3^{ème} cycle) par la création d'un répertoire du XVII^{ème} siècle français.

La présente convention règle les questions inhérentes à ce partenariat.

Article I - Objet

Il s'agit d'organiser une résidence d'artiste sous forme de master-classes à destination des élèves de la classe de chant et de musique ancienne du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon. Ces master-classes aborderont le répertoire de Marc-Antoine Charpentier, approprié aux possibilités de pratique collective du département de musiques anciennes, avec une prédominance de la voix (registres féminins essentiellement).

L'artiste invité est Sébastien Daucé, organiste et chef de l'ensemble « Correspondances », spécialiste du répertoire baroque français. Cette résidence fait suite à celle d'Emmanuel Mandrin en 2011 en mobilisant des instrumentistes du département de musiques anciennes.

Article 2 - Bénéficiaires des formations

Les personnes qui bénéficieront de ces interventions sont les élèves de la classe de chant du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon, particulièrement ceux inscrits en second cycle et troisième cycle (spécialisé et amateur) ainsi que plus largement les autres élèves du CRR. Le programme préparé permettra ainsi d'associer d'autres instrumentistes du département : flûte à bec, viole de gambe, basse continue, violon.

L'effectif total des bénéficiaires est de 14 chanteuses, 4 flûtistes, 4 violistes, 1 organiste-continuiste, 2 violonistes.

Article 3 - Engagements

Franche-Comté mission voix prend en charge les frais et la rémunération de l'artiste invité selon le calendrier mentionné à l'article 4 ainsi que la location et le transport d'un orgue positif 3 jeux au diapason 415 Hz. Franche-Comté mission voix a assuré les premiers contacts entre l'effectif de musiciens et l'artiste invité lors de deux week-end en 2012 : le dimanche 7 octobre 2012 après-midi et les samedi 8 et dimanche 9 décembre 2012 au Centre diocésain de Besançon.

Le CRR met à disposition ses locaux sur deux week-ends (Cité des Arts) avec un surveillant selon le calendrier mentionné à l'article 4.

Article 4 - Calendrier 2013

Cette convention concerne les périodes de formation programmées dans le premier semestre de l'année 2013, soit le calendrier suivant :

- Samedi 2 février de 10h00 à 16h45 et dimanche 3 février 2013 de 9h30 à 18h15 à la Cité des Arts (2 salles à déterminer selon possibilités de l'établissement) ;
- Lundi 4 février 2013, répétition et participation au concert du département de musiques anciennes du CRR au Grand Kursaal à Besançon (location de l'orgue positif par Mission Voix)
- Samedi 9 mars de 10h00 à 16h45 et dimanche 10 mars 2013 de 10h00 à 12h45 à la Cité des Arts (2 salles à déterminer selon possibilités de l'établissement) le samedi uniquement, concert le dimanche 10 mars à 17h à la Chapelle de l'Hôpital Bellevaux à Besançon dans le cadre de la manifestation « Focale Vocale » co-organisée par Franche-Comté mission voix et l'IUFM de Franche-Comté ;
- Concert le samedi 8 juin ou dimanche 9 juin 2013 au Prieuré de Marast en Haute-Saône (collaboration Addim 70).

Article 5 - Formateurs et artistes en résidence

L'enseignante qui coordonnera les interventions pédagogiques et artistiques de l'artiste invité est Aniella Zins, professeur de chant du CRR, en collaboration avec les enseignants du département de musique ancienne sous la responsabilité de Clémence Comte, professeur-coordonnateur. L'artiste invité est Sébastien Daucé, chef de l'ensemble « Correspondances » et organiste-claveciniste.

Un bilan de la résidence sera effectué à la demande de Franche-Comté mission voix après le 9 juin 2013 en présence des personnes citées plus haut dans cet article.

Article 6 - Communication

Le CRR assurera la diffusion de l'information et la publicité du concert du 4/02/2103. Les parties s'engagent à mentionner les participations relatives à cette action dans leurs documents de communication respectifs (brochures, programmes,...). Les parties s'engagent à faire vérifier auprès de chaque signataire le bon emploi de leur logo, la bonne présentation et la bonne orthographe de leur nom.

Il n'est pas prévu d'affiche pour le concert du 10 mars. En cas d'affiche pour le concert du 8 juin, le logo de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sera utilisé en respectant sa charte graphique. La mention « en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon » sera également inscrite. De même, ils seront utilisés dans le document-programme de la manifestation « Focale Vocale » en mars 2013.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification concernant le contenu et le déroulement de l'action devra faire l'objet d'une information et d'une concertation préalable entre les parties.

Toute modification touchant aux conditions d'exécution, concernant notamment les articles 2, 3, 4 et 5 de la présente convention sera formalisée par avenant.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par le CRR-CAGB ou l'organisateur, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 9 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En dehors des cas précités, l'annulation de l'une ou l'autre des parties intervenant entraînerait le paiement d'une indemnité de la partie dénonciatrice, sur la base des frais réellement engagés par l'autre partie à la date de résiliation. La dénonciation du présent contrat se ferait alors par lettre recommandée.

Article 11 - Compétences juridiques

Tous différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront portés devant les tribunaux administratifs, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour l'Association Franche-Comté Mission Voix,
La Présidente,

Evelyne MENAUCOURT

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET